

Règlement de sélections aux Championnats de France Minimes (CFM) / Minimes Flottes Collectives (CFMFC) / Espoirs 2014

A) GENERALITES

Les nouvelles modalités de sélection ont été approuvées par la Commission Sportive de la Ligue d'Alsace de Voile en date du 14/11/2013.

Ces modalités s'appliquent aux Minimes, Cadets et Juniors (Espoirs) licencié(e)s en 2014 dans un Club Alsacien pour leur participation aux Championnats de France FFVoile Minimes, Minimes Flottes Collectives et Espoirs.

B) MODALITES DE SELECTION

Les sélections se feront par Titre ouvert par la FFVoile et conformément aux règlements de la FFVoile qui prévoient les attributions de place soit par quotas de Ligue, soit par invitations **ainsi que les règlements de sélection nationaux.**

Pour les Optimist la sélection au Championnat de France reposera sur le classement obtenu à l'issue des épreuves ci-dessous :

Sur 4 épreuves en grade 5A, seront retenues les 3 meilleures.

Sur 2 épreuves en grade 4, sera retenue la meilleure.

Pour les Lasers, la sélection reposera sur le classement obtenu à l'issue des 2 épreuves ci-dessous.

Dates	Lieux	Intitulés
OPTIMIST		
16 mars 2014	PLOBSHEIM	PRIMAVERA 5A
22-23 mars 2014	PLOBSHEIM	SIL 4
6 avril 2014	REININGUE	COUPE DU PRESIDENT 5A
13 avril 2014	PLOBSHEIM	COUPE DU PRESIDENT 5A
17-18 mai 2014	GONDREXANGE	SIL 4
29 mai 2014	GONDREXANGE	REGATE DE L'ASCENSION 5A
FLOTTES COLLECTIVES		
13 avril 2014	PLOBSHEIM	SELECTIVE 5 B
25 mai 2014	MARCKOLSHEIM	SELECTIVE FC 5B
LASER		
16 mars 2014	PLOBSHEIM	5A
10-11 mai 2014	Lac de la forêt d'Orient	5A

6, Rue de la Bruche - 67120 ERNOLSHEIM SUR BRUCHE

Tél : 03 88 96 59 38 - 06 08 99 90 46

Courriel : monique.hoffart@wanadoo.fr

Site Internet : http://asso.ffv.fr/ligue_alsace_voile

SIRET n° 45137728700011

Le mode de calcul des points obtenus est basé sur la somme des points obtenus – à minima - lors des différentes épreuves par classe ou par extraction du classement de classe en cas d'épreuves en inter séries. En cas de non participation à l'une des épreuves prévues, le compétiteur se verra attribuer le nombre de points correspondant à la place de dernier + 1.

Un comité de sélection composé :

- du Président de la Ligue d'Alsace ou de son représentant,
- de la responsable de la Commission Sportive ainsi que des représentants des classes concernées,
- des entraîneurs de bassin invités à titre consultatif,
- du C.T.S,

sera invité à statuer le 31 mai 2014, physiquement ou par tout autre moyen, sur les désignations sur sélection et sur d'éventuelles demandes d'invitation.

Les entraîneurs devront veiller à établir et tenir à jour les fiches de suivi de leurs compétiteurs, ces dernières devant désormais impérativement être fournies lors des demandes d'invitation sur les différents Championnats (se rapprocher du C.T.S.).

Il appartiendra à chaque coureur (et/ou à ses parents) de veiller à retourner les dossiers d'inscription sur le site de la FFVoile ou auprès de l'organisateur des Championnats comme requis par la FFVoile.

La Ligue ne pourrait être tenue pour responsable des manquements à ces procédures.

Prise en charge des entraîneurs désignés par la Ligue :

- Championnat de France Minimes du 5 au 10/07/2014 à QUIBERON (ENVSN)*

Entraîneur désigné : Marie Pierre CARTERON

- déplacement : 0,29 € (véhicule seul) ou 0,35 € (avec remorque)/Km + frais de péage sur justificatifs (Cf règlement financier de la Ligue),
- hébergement, avitaillement, carburant sécu : frais réels sur justificatifs.

- Championnat Minimes France Flottes Collectives du 5 au 10/07/2014 à QUIBERON (ENVSN) **

Entraîneur désigné : Théo WENDLING

- déplacement : 0,29 € (véhicule seul) ou 0,35 € (avec remorque)/Km + frais de péage sur justificatifs (Cf règlement financier de la Ligue),
- hébergement, avitaillement : frais réels sur justificatifs, ou selon conventionnement Ligue / CTS

- Championnat de France Espoirs du 23 au 29/08/2014 à Martiques*

Entraîneur désigné : Théo WENDLING

- déplacement : 0,29 € (véhicule seul) ou 0,35 € (avec remorque)/Km + frais de péage sur justificatifs (Cf règlement financier de la Ligue),
- hébergement, avitaillement, carburant sécu : frais réels sur justificatifs.

* imputation budgétaire : Commission Sportive

** imputation budgétaire : Commission Développement